BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
LIGUE DE RUGBY

NOTE DE LA COMMISSION DES REGLEMENTS
Précision règlementaire
Réserves Promotion d'Honneur

A Beaune, le 18 septembre 2019

Aux clubs de Promotion d'Honneur de la Ligue Bourgogne Franche-Comté saison 2019/2020,

Un joueur participant au match de Réserve Promotion d'Honneur (jeu à X), pourra participer au match de l'équipe première, en tant que remplaçant uniquement, sans limitation de temps de participation au match de l'équipe réserve.

Malgré la modification des « dispositions spécifiques FFR » par avis hebdomadaire FFR du 6 septembre 2019, permettant une modification des « durées de la partie », la Ligue Régionale a décidé de maintenir le temps de jeu à 4x10mns avec une pause de 2 minutes entre chaque quart-temps, pour les réserves de Promotion d'Honneur.

La Commission Régionale des règlements

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté de Rugby
8 chemin des mariages
21200 BEAUNE